

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le Vingt-deux du mois de Juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de Maroilles, se sont réunis à 20H00 à la salle d'accueil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 16 Juin 2020 conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Dominique QUINZIN – Alain MOYSE – Annie THIERY – Chantal DESOBLIN – Monique HECQ – Françoise BEDENEL – Daniel AZAMBRE – Jean-François VALLIER – Agnès LEROY - Dominique BERTAUX – Hervé SIONCKE – Véronique FLAMENT – Véronique DELBRUYERE – Cyril DREVET – Patrick DEFROIDMONT

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Cyril DREVET** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. Approbation du compte de gestion 2019 de la Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de **224 627.82€** et un déficit d'investissement de **244 113.90€**

2. Approbation du compte administratif 2019 de la Commune

La Commission administrative de la Caisse des Ecoles, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de **4627.36€** et un excédent d'investissement de **0.02€**

3. Approbation du compte de gestion 2019 de la Caisse des Ecoles

La Commission administrative de la Caisse des Ecoles, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 4627.36€ et un excédent d'investissement de 0.02€

4. Approbation du compte administratif 2019 de la Caisse des Ecoles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de **224 627.82€** et un déficit d'investissement de **244 113.90€**

5. Validation du marché des Espaces Publics du Site Abbatial

Monsieur le Maire rappelle que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le Vendredi 19 Juin et après analyse des offres selon des critères économiques, techniques et environnementaux propose de retenir les entreprises suivantes :

- Pour le lot 1 – Démolition des Maisons individuelles :
L'entreprise LORBAN TP pour un montant de 142 147.45€ HT soit 170 576.94€
- Pour le lot 2- VRD et Construction d'un Ponton en bois
Le Candidat COLAS (variante) pour un montant de 1 901 277.47€ HT soit 2 281 532.96€ TTC
- Pour le lot 3 – Mobilier Urbain et Aménagements paysagers
Le Candidat ID VERDE, pour un montant de 299 792.59€ HT soit 359 751.10€ TTC

- Pour le lot 4 – Mise en œuvre de l’Eclairage
Les Etablissements TROMONT pour un montant de 163 315.55€ HT soit 195 978.66€ TTC.
- Pour le lot 5 – Scénographie intérieure de Bâtiments
Le groupement ELECABLE – JKL – LEONARDI – LO – PENEZ- SONNET pour un montant de 284 640€ HT soit 341 568€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de retenir ces Entreprises.

6. Acquisition des garages Cour de l’Abbaye

- Le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide l’acquisition de deux Garages Cours de l’Abbaye
 - L’un à Madame MATHON Nicole pour un montant de 5000€ + frais de notaire
 - L’autre à Monsieur HARBONNIER Paul pour un montant de 5000€ + frais de notaire

7. Garantie du prêt par la Commune au profit de la SA HLM l’Avesnoise dans le cadre de l’opération de Construction de 10 logements à Maroilles, Site Rottier

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte de se porter garant pour le prêt de la SA HLM l’Avesnoise

8. Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l’Assemblée qu’il a pris un arrêté afin d’autoriser Monsieur Deruche Laurent, propriétaire de l’Etablissement « Au Cep sur Vin » sis 119 Grand Rue à Maroilles à installer une terrasse temporaire du 30 Juin au 1er Septembre 2020 de 10H00 à 20H00, uniquement les Samedis, Dimanches et jours fériés., sur la Place Verte.
- Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu’il a pris un arrêté Municipal de délégation de signature à Monsieur VALLIER Jean-François pour intervenir dans le traitement des actes administratifs liés à la gestion du domaine public, les arrêtés de circulation afférents aux différents chantiers des concessionnaires, les ATP, les permissions de voirie...
- Sont ensuite évoqués divers sujets :
 - Les piquets dans la Rue des Haies implantés sur les accotements
 - Les poubelles restées sur le trottoir toute la semaine face à un logement Grand Rue
 - Les lierres sur les poteaux électriques Rue des Prés - Réunion prévue le 10 Juillet avec ENEDIS
 - Les dépôts sauvages de déchets - Une communication a été faite le lendemain sur facebook
 - La récurrence des pannes du Distributeur Automatique de Billets : il appartient à la Poste et il sera réparé le 23 Juin (ce qui a été fait)
 - Malgré son opposition, Monsieur le Maire informe que le bureau de poste sera fermé le Lundi Matin mais ouvert le Samedi Matin
 - Le feu d’artifice est supprimé
 - Monsieur le Maire va se rapprocher de la Sous – Préfecture pour savoir s’il est possible d’organiser le Banquet des Aînés dans le contexte actuel
 - Il est constaté que les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite sont occupés par des personnes n’ayant pas la carte d’handicapé : Monsieur le Maire va en parler en Gendarmerie



**Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 06 Juillet 2020.
Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H45.**

LE MAIRE,
D.QUINZIN